

Le 17 septembre 2014

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre communautaire de Sainte-Sophie-d'Halifax situé au 10, rue de l'Église, le 17 septembre 2014 à 19 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	844	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 433	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 672	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	712	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 727	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 102	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	512	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	686	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 802	5	Jean-Noël Bergeron	Présent
Ville de Princeville	5 892	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	470	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 20 août 2014
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Modifications aux modalités de gestion du Fonds de visibilité Éolienne de L'Érable

Le 17 septembre 2014

- 6.2 Refinancement des règlements d'emprunt n^{os} 298 et 301 – Adjudication des billets
- 6.3 Refinancement des règlements d'emprunt n^{os} 298 et 301 – Concordance et courte échéance
- 6.4 Autorisation à lancer des appels d'offres sur invitation pour la coupe et le transport de bois – Hiver 2015
- 6.5 Avis de motion – Adoption d'un règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former les comités de sélection lors d'évaluation d'appel d'offre
- 6.6 Avis de motion – Modification au règlement n^o 282 accordant les pouvoirs et obligations de directeur général au secrétaire-trésorier et lui permettant d'autoriser certaines dépenses
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Cours d'eau Laurendeau – Réalisation des travaux d'entretien – Adjudication du contrat
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la MRC Robert-Cliche – Maintien du Programme Réno-Village
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Appui au CPE « La Marmailerie » et au CPE « La Petite Bande » - Coupure des nouvelles places en garderie
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-09-14-12675

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-09-14-12676

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en enlevant le point 6.7 et en ajoutant au varia le point suivant :

- Appui au CPE « La Marmailerie » et au CPE « La Petite Bande » - Coupure des nouvelles places en garderie

ADOPTÉ

Le 17 septembre 2014

Procès-verbal A.R.-09-14-12677 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Noël Bergeron, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 20 août 2014 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Modifications aux modalités de gestion du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable ont été adoptées le 11 septembre 2013, par la résolution numéro A.R.-09-13-12261;

Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines de ces modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'y apporter les modifications suivantes, savoir;

A.R.-09-14-12678 - le titre de l'article 2.1 se lira dorénavant comme suit :

« 2.1 Demande pour la réalisation d'un projet régional »

- l'article 2.2 se lira dorénavant comme suit :

« 2.2 Modalités spécifiques aux municipalités

Chaque territoire de municipalité se voit réserver un montant de 5 000 \$ par période de cinq (5) ans pour la réalisation d'un (1) projet local de 10 000\$ et plus. Après cette période, si le territoire de la municipalité ne s'est pas prévalu dudit montant, celui-ci est réaffecté à des projets régionaux.»

ADOPTÉ

Refinancement des règlements d'emprunt n^{os} 298 et 301 - Adjudication des billets A.R.-09-14-12679 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté de L'Érable accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de L'Érable, pour son emprunt par billets en date du 24 septembre 2014 au montant de 374 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 298 et 301. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Le 17 septembre 2014

70 800 \$	2.70 %	24 septembre 2015
72 800 \$	2.70 %	24 septembre 2016
74 800 \$	2.70 %	24 septembre 2017
76 900 \$	2.70 %	24 septembre 2018
78 900 \$	2.70 %	24 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt n° 301.

ADOPTÉ

Refinancement
des règlements
d'emprunt n^{os}
298 et 301 –
Concordance
et courte échéance
A.R.-09-14-12680

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de L'Érable souhaite emprunter par billet un montant total de 374 200 \$;

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
298	150 000 \$
301	224 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Le 17 septembre 2014

QU'un emprunt par billet au montant de 374 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 298 et 301 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière);

QUE les billets soient datés du 24 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	70 800 \$
2016	72 800 \$
2017	74 800 \$
2018	76 900 \$
2019	78 900 \$ (à payer en 2019)

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt n° 301.

ADOPTÉ

Autorisation
à lancer des
appels d'offres
sur invitation
pour la coupe
et le trans-
port de bois -
Hiver 2015

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des appels d'offres pour les travaux de récolte et de transport de bois à effectuer en janvier, février et mars 2015 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'élaboration d'un devis d'appel d'offres;

A.R.-09-14-12681

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 17 septembre 2014

QUE le conseil des maires autorise le directeur général à procéder à des appels d'offres sur invitation écrite pour les travaux de coupe et de transport de bois à effectuer sur les terres publiques intramunicipales, selon les spécifications contenues dans le devis;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autoriser à former un comité chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

Avis de motion-
Adoption d'un
règlement
autorisant
le directeur
général et
secrétaire-
trésorier à
former les
comités de
sélection lors
d'évaluation
d'appel d'offres

Avis de motion est par les présentes donné par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former les comités de sélection lors d'évaluation d'appel d'offre. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la Loi.

Avis de motion -
Modification au
règlement
n° 382

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Simoneau, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 282, accordant les pouvoirs et obligations de directeur général au secrétaire-trésorier et lui permettant d'autoriser certaines dépenses de la MRC de L'Érable. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la Loi.

Aménagement :
Cours d'eau
Laurendeau -
Réalisation

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :

Le 17 septembre 2014

des travaux Cours d'eau Laurendeau
d'entretien Dossier : 9-7-45 219-3 2009-05-04
Adjudication Propriétaire : Ferme BEN-TAR
du contrat Municipalité : Paroisse de Plessisville
A.R.-09-14-12682

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville a demandé à la MRC de L'Érable par sa résolution numéro 79-05-09 de prendre en charge ce projet ;

ATTENDU la résolution A.R.-09-09-10533 de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le projet sur le cours d'eau Laurendeau réalisé en 2009 avait été reporté à la demande de l'intéressé « FERME BENTAR » pour raison de négociation avec le ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE FERME BENTAR s'est entendue en 2014 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et qu'il désire relancer son projet d'entretien de la section du cours d'eau Laurendeau non réalisé en 2009 ;

ATTENDU QUE les frais sont répartis au seul intéressé au projet « FERME BENTAR » ;

ATTENDU QUE les coûts estimés du contrat d'excavation du projet étaient de mille quatre-vingt-six dollars et onze cents (1 086,11\$), pour un projet total de mille sept cent soixante-dix-sept dollars et trente-six cents (1 774,36\$) ;

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé aux travaux conformément à la politique de gestion contractuelle de la MRC de L'Érable ;

Le 17 septembre 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner l'adjudication du contrat d'entretien du cours d'eau Laurendeau à la compagnie A. Grégoire et fils Ltée, pour la fourniture d'une pelle hydraulique biologique, au coût de 130 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la municipalité de Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité
Rapport des que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés
A.R.-09-14-12683

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14495	Annulé	- \$
14496	FQM (congrès, Dicom)	1 804,20
14497	Plomberie 1750 inc. (appel de service)	108,66
14498	Mégaburo (lecture compteur)	337,75
14499	Les Publications de Québec (normes)	15,99
14500	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
14501	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	261,57
14502	Ministre des Finances (service des cadets)	10 000,00
14504	Médias Transcontinental (appel offre, emploi, publicité transport)	2 408,73
14505	Bélitec (papier, archivage)	100,12
14506	Compagnie Motoparts inc. (divers parc)	26,86
14507	Me Sylvain Beauregard (honoraires forêt)	471,40
14508	BMR Nomelbro (divers parc)	79,21
14509	Jules Martel (bois, transport gravier)	390,92
14510	Remorquage Desjardins (location pelle)	1 815,91
14512	A. Grégoire & Fils (travaux cours d'eau)	5 797,62
14513	Sylvain Beaudoin (eau)	24,00
14514	André Gingras (entretien juillet)	1 116,99
14517	Publi-Sac Québec (distribution dépliants)	618,64
14519	Vertisoft (banque heures, pièces)	1 844,07
14520	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	783,00
14521	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 401,00
14522	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 209,00
14523	CLDE (financement)	375 424,00

Le 17 septembre 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14524	Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite (2 colloques)	811,84
14525	Groupement Agro-forestier Lot-Még. Inc. (transport de plants)	2 634,36
14526	ADGMRCQ (colloque)	528,89
14527	Excavation Denis Fortier inc. (travaux cours d'eau)	661,11
14528	Excavation terrassement Jean-Philippe Nault (travaux cours d'eau, parc)	2 911,74
14529	L'Immobilière (gestion rôle)	4 531,07
14530	Buropro (four. de bureau)	120,64
14531	Boucherie Thibault (repas conseil)	179,36
14532	Tawny Bédard (commandite)	250,00
14533	Maël Bédard (commandite)	250,00
14535	Edith Vaillancourt (petite caisse)	172,38
14537	Le Groupe A & A (ruban timbreuse)	112,65
14538	Municipalité d'Inverness (pacte rural)	170 000,00
14539	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 596,00
14540	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 258,00
14541	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 305,00
14542	ADMQ (formation)	319,63
14543	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	18 023,09
14544	Excavations Gagnon & Frères inc. (travaux parc)	1 209,06
14547	Publi-Sac Québec (distribution dépliants)	618,64
14548	Sogetel (frais fibre St-Pierre Baptiste)	1 525,56
14550	Moto Performance 2000 inc. (entretien VTT)	109,84
14551	Multi-Services M.G.M inc. (appel de service)	211,67
14552	Martin Laflamme (café)	67,90
14554	Les Publications de Québec (guides sylvicole)	153,80
14556	Remorquage Desjardins (location pelle)	175,45
14558	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	6 563,16
14559	Me Sylvain Beauregard (honoraires forêt)	321,93
14560	Rick Lavergne (accueil congressistes)	500,00
14561	Céline Girard (billets Gaétan Désilets)	<u>60,00</u>
	Total :	<u>626 325,71 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
534382-534512	Paies semaine du 10 août au 6 septembre 2014	<u>88 528,80 \$</u>
	Total :	<u>88 528,80 \$</u>

Le 17 septembre 2014

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01	Gouv. prov. (DAS)	35 708,99
GWW-08-02	Gouv. féd. (DAS)	1 731,05
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	12 387,26
VAP-08-01	Remboursement prêt PR1	2 356,81
RA -08-01	RREMQ - juillet	12 364,61
PWW-08-01	Bell Canada	896,81
PWW-08-02	CARRA	409,42
PWW-08-03	Visa Desjardins - DG	96,99
PWW-08-04	Visa Desjardins - général	<u>2,00</u>
	Total :	<u>65 953,94 \$</u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-09-14-12684

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14503	Novicom 2000 inc. (batterie)	517,40 \$
14511	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
14515	SCA des Appalaches (divers)	10,34
14516	Aréo-Feu (gant, botte, trousse)	2 122,94
14518	Acc. d'auto Illimités (divers)	86,30
14534	Flash Formation inc. (2 formation)	190,00
14536	Centre d'Extincteur SL (recharge)	218,21
14545	Innotex (réparation pantalon)	394,31
14546	Ville de Princeville (frais de cour)	75,51
14549	Ville de Victoriaville (certification pompier I et MDO)	2 405,00
14553	Suspension Victo (1982) inc. (entretien, réparation)	1 596,75
14555	Groupe CLR (système de comm., réparation)	1 473,87
14557	Municipalité de Laurierville (essence)	<u>342,08 \$</u>
	Total :	<u>10 329,52 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	92,61
PWW-08-02	Bell Mobilité - Pagette	605,03

Le 17 septembre 2014

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-03	ESSO	168,73
PWW-08-04	Sonic	1 080,45
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-08-06	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-08-07	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-08-08	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,47
PWW-08-09	Bell Mobilité- cellulaire	289,08
PWW-08-10	ESSO	159,40
PWW-08-11	Sonic	1 085,07
PWW-08-12	SHELL	<u>406,19</u>
Total		4 228,71 \$

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date 13 août 2014, une résolution de la MRC Robert-Cliche, demandant
Appui à la MRC un appui afin que le Programme Réno Village soit maintenu par la Société d'Habitation
Robert-Cliche - du Québec. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :
Maintien du
Programme Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité
Réno Village d'appuyer la MRC Robert-Cliche dans ses démarches auprès du gouvernement du
A.R.-09-14-12685 Québec afin que le Programme Réno Village soit maintenu, le tout tel que plus
amplement relaté dans la résolution 5271-14 adoptée par le conseil de la MRC, le 13
août 2014.

ADOPTÉ

Varia : ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et l'ensemble des municipalités du territoire
Appui au CPE ont adopté une Politique familiale, qui vise notamment à offrir un milieu de vie de
La Marmailerie qualité pour les familles ;
(St-Ferdinand) et
au CPE La Petite ATTENDU QUE les services de gardes sont des éléments essentiels au bien-être
Bande (Princeville) des familles et par le fait-même, à leur décision de demeurer dans une communauté ou
Coupure des non ;

Le 17 septembre 2014

nouvelles places en garderie
A.R.-09-14-12686

ATTENDU QUE le CPE La Marmailerie de St-Ferdinand et le CPE La Petite Bande de Princeville avaient obtenu de nouvelles places en garderie, lesquelles devaient être disponibles pour 2015 ;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel, dans la foulée de ses coupures, a repoussé ces deux projets en 2017 ;

ATTENDU QUE des dépenses avaient déjà été engagées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer ces deux garderies dans leurs démarches auprès du gouvernement afin que ces deux projets soient maintenus pour 2015.

ADOPTÉ

Période de questions

M. Yvon Bourque et Mme Fontaine, tous deux de Ste-Sophie-d'Halifax, questionnent le préfet sur les travaux réalisés à la sous-station d'Éoliennes de L'Érable, principalement pour l'éclairage du bâtiment et du reflet des rayons du soleil provenant du bâtiment, ainsi que l'harmonisation avec le paysage.

M. le préfet leur mentionne qu'il y a encore des ajustements à faire pour diminuer l'éclairage et les reflets du soleil. Concernant l'harmonisation du paysage la compagnie continue son travail.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-09-14-12687

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier